

APPEL A CANDIDATURE : DELEGUE TERRITORIAL DES ARBITRES (DTA)

Dans le cadre de la préparation de la mandature 2016/2012 et compte tenu du souhait de Philippe MARGUIN de ne pas renouveler sa candidature, le Comité des Alpes souhaite recruter d'une manière ouverte la fonction de DTA.

Les candidatures doivent être adressées sous une forme libre, avant **le 20 février** à yves.chenal@club-internet.fr

► Les missions essentielles :

1) POLITIQUE GENERALE

Le délégué territorial des arbitres met en œuvre, impulse et assure le suivi, sur le Comité Territorial, des différentes politiques (développement, formation...) définies par la CCA, le Comité Territorial (via la CTA)

2) COMMISSION CENTRALE DES ARBITRES

Il est le relais entre son Comité Territorial et la CCA (informations, documents divers...)

Il participe aux réunions CCA/DTA

Il participe au congrès National

3) COMITE TERRITORIAL

Il est membre de droit du Bureau Directeur du Comité Territorial

Il assiste (ou son représentant) aux réunions du bureau et du comité directeur

4) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Il s'assure du bon fonctionnement des missions confiées aux arbitres du comité

Il réalise les désignations pour les matchs des Fédéraux classés

Il réalise les désignations des arbitres pour les matchs HONNEUR

5/ DIVERS

Il organise les réunions de la CTA

Il transmet les informations Fédérales émanant de la CCA et du Comité Territorial

Il réalise le classement annuel des arbitres

Il propose à la CCA la liste des arbitres classés en F2 et F3

Il communique à la CCA les noms des candidats aux divers examens.

► le profil recherché :

- Expérience dans l'arbitrage.
- Bonne connaissance des rouages de la FFR et du Comité territorial.
- Homme de consensus, capable de fédérer.
- Forte capacité relationnelle.
- Disponibilité